



# La lettre de Sapois



N° 59

Sapois, le 02 août 2019

## ► Cartes d'identité

La commune de Gérardmer vous accueille pour vos demandes de cartes d'identité. Il est conseillé, pour un gain de temps de faire une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés ([www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)). Voici les nouveaux horaires :

- Lundi – Mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi et Vendredi : de 8h30 à 17h (journée continue)

## ► Risque Incendie

Arrêté préfectoral 540/2019 : « sur l'ensemble des communes du département des Vosges, il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des bois et forêts et à moins de 200 mètres de ceux-ci, y compris sur les aires aménagées pour l'accueil du public (barbecues, feux de camp, réchauds à gaz...) Les barbecues restent autorisés à proximité immédiate des maisons en présence d'une ressource en eau (extincteur, tuyaux arrosage, seau d'eau...) prête à être immédiatement utilisée.

### Il est interdit de fumer dans tous les bois et forêts.

Soyez vigilants aux risques d'incendie qui mettraient en péril notre alimentation en eau.

Cet arrêté est affiché dans sa totalité et visible dans la vitrine à côté de la mairie.

## ► Chenilles processionnaires

La commune de Sapois n'est pas touchée par l'infestation de ces chenilles urticantes. Si vous détectez un cas, merci d'avertir de toute urgence les services de la mairie.

## ► Eau Potable

A ce jour, les réservoirs se remplissent plus difficilement que la normale. Aussi nous vous rappelons de ne pas gaspiller l'eau, et de surveiller d'éventuelles fuites sur vos installations. Attention aux chasses d'eau.....

## ► Sacs de tri

Des sacs pour stocker le verre et le plastique avant dépôt au site de tri, sont à votre disposition au secrétariat de mairie.